



Quels statuts choisir pour les deux associés?

Par **dindonroyal**, le **06/03/2012 à 21:36**

Bonjour,rrrnJe suis actuellement étudiant, et avec un camarade nous comptons nous lancer dans la grande aventure de l'entrepreneuriat. D'après nos renseignements, la structure juridique SARL est le mieux adapté.rnrnLes interrogations que nous avons concernent les statuts sociaux les plus appropriés à notre situation. rnrnUn des deux associés s'occupera uniquement de la gestion de l'entreprise compta etc ...). L'autre réalisera les produits que nous souhaitons vendre (une seule personne est suffisante pour réaliser cette tâche).rnrnNotre objectif est de limiter au maximum les diverses cotisations et charges. Quels statuts devrions nous prendre ? Deux gérants majoritaires, avec paiement par "dividende" (je ne sais pas si c'est le terme adéquat) en fin d'exercice? Un associé non gérant et un gérant (majoritaire ou minoritaire?) ?rnrnJe vous remercie par avance de toute aide et tout conseil que vous pourriez nous apporter.rnrnBien Cordialement, rnrnCedric R.

Par **edith1034**, le **07/03/2012 à 07:58**

bonjour,rrrnpour ne pas payer trop de charges d'avance inutile rnrndeux co-gérant à 50 -50 non rémunérés le temps que la SARL se lancernrndefaut en cas de conflit entre vous deux la SARL est bloqué rnrnpour tout savoir sur la SARL rnrn<http://www.fbis.net/SARLINFO.htm>

Par **dindonroyal**, le **07/03/2012 à 13:03**

Bonjour, et merci pour votre réponse claire et rapide.rnrnSi nous sommes deux co-gérant à 50-50, nous sommes donc considérés comme "majoritaire", et donc TNS (si j'ai bien

compris).
Comment fonctionne le reversement des bénéfices dans ce cas là? En fin d'exercice? Et les deux gérants (à 50/50) doivent ils nécessairement obtenir la même somme d'argent?
Merci également pour le site proposé!